PARC DE LA MONTAGNE DE REIMS 2040
IMAGINONS ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

PARC NATUREL RÉGIONAL CHARTE 2025-2040

L'ESSENTIEL DE LA CHARTE

Ensemble pour qu'une autre vie s'invente ici

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Caroline Benoit, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Le mot de la présidente du Parc

« Depuis 1976, **le Parc naturel régional de la Montagne de Reims contribue à la préservation et à la valorisation de notre territoire.** Véritable poumon vert, il constitue un atout majeur pour la qualité de vie de nos citoyens.

Remarquables, les patrimoines du paysage du Parc n'en demeurent pas moins fragiles. Notre forêt subit déjà les conséquences du dérèglement climatique. **Notre rôle est d'aider le territoire à s'adapter à ces changements, mais également de chercher des solutions pour demain** : transition écologique, évolution de nos vignes et de ses paysages, préservation de la biodiversité, soutien d'une agriculture de proximité, création de tiers-lieux pour faire vivre nos villages ruraux, etc. Le Parc doit permettre aux collectivités, élus, entreprises, habitants et visiteurs de vivre et de se ressourcer dans un fabuleux territoire, tout en maintenant les équilibres de son patrimoine naturel et culturel local.

Notre nouveau projet de territoire, **la Charte « Objectif 2040 », est une chance de pouvoir affirmer la qualité de l'environnement et du patrimoine culturel de notre cadre de vie.** Le lancement de la révision de notre Charte a eu lieu durant la crise sanitaire, rappelant l'importance des espaces naturels et ruraux pour notre santé. Dans ce contexte si particulier, tous les acteurs se sont mobilisés afin de construire nos engagements pour les 15 prochaines années. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur investissement dans ce chantier d'envergure.

Nos habitudes de vie évoluent, notre environnement aussi. Il est urgent de travailler sur nos connexions. Le Parc joue ce rôle qui repose sur l'intelligence collective selon le proverbe africain « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». **Je souhaite donc qu'ensemble, chacun à notre niveau, nous puissions construire notre territoire de demain. »**

sommaire

3 Le Parc, territoire de projets

4 Carte du Parc naturel régional

6 La conception de la Charte

7 Sept défis à relever

8 Le détail par thématique

20 Questions fréquentes

Le Parc, territoire de projets

La Montagne de Reims, véritable poumon vert aux portes des agglomérations de Reims, d'Epernay et de Châlons-en-Champagne, bénéficie du label « Parc naturel régional » depuis **un premier classement du territoire en 1976, par décret du Premier Ministre.** Ce classement est à renouveler tous les 15 ans.

Situé au cœur du Département de la Marne, le Parc constitue un atout majeur pour la qualité de vie de nos citoyens.

Son périmètre s'est progressivement étendu, et **5 nouvelles communes sont susceptibles d'intégrer le territoire classé après validation de la Charte,** ce qui représenterait en tout 68 communes.

Un Parc naturel régional est un territoire habité, reconnu à l'échelle nationale pour **la richesse et la fragilité de ses patrimoines** naturels, culturels, et paysagers.

C'est aussi **un outil de dialogue et de co-construction**, véritable projet collectif impliquant l'ensemble des collectivités locales, pour protéger et gérer les patrimoines.

Les cinq missions des Parcs définies à l'échelle nationale

1. Protéger et gérer les **paysages** et les **patrimoines naturels et culturels ;**
2. Contribuer à **l'aménagement du territoire ;**
3. Contribuer au **développement économique, social et culturel** et à la qualité de vie ;
4. Contribuer à assurer **l'accueil, l'éducation et l'information du public ;**
5. Réaliser des **actions expérimentales ou exemplaires** dans les domaines cités ci-contre.

La Charte, un engagement de tous

Un projet de protection et de développement du territoire

La Charte est avant tout un projet de territoire, qui vise à **protéger les patrimoines de la Montagne de Reims,** à préserver la qualité de vie, et à conforter l'attractivité du territoire.

Sur de nombreux sujets liés à l'aménagement du territoire, la Charte fixe les objectifs à atteindre pour 2040, et les solutions à mettre en place pour y arriver.

Un projet collectif, qui implique de nombreux acteurs

La Charte est l'affaire de tous, et ne pourra être mise en œuvre qu'avec l'implication de chacun. **De nombreux acteurs publics sont « signataires » de la Charte** et sont garants de sa réalisation, avec des engagements clairement définis dans le projet : **les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, le Département, la Région et l'État.**

Le développement du projet passera également par l'implication de **partenaires locaux (organismes professionnels, associations, offices de tourisme...)** et par celle **des habitants !**

Une démarche volontaire et non restrictive

La Charte ne vise pas à « mettre sous cloche » le territoire. C'est une démarche volontaire, **qui engage en premier lieu les signataires.**

Elle n'est pas **opposable aux tiers**, et n'impose donc pas d'obligations directes à des personnes physiques ou morales autres que les signataires.

Le principal risque encouru par les signataires, en cas de non-respect de leur engagement, est la perte du label « Parc naturel régional ».

Une « feuille de route » à renouveler tous les 15 ans

Quatre chartes successives ont été mises en œuvre depuis 1976, permettant de constituer un projet de territoire cohérent, et de conserver ce précieux label.

Depuis trois ans, **un nouveau de projet de Charte a été construit,** et doit être appliqué sur une durée de 15 ans (de 2025 à 2040).

Reims

Vrigny
Bouleuse
Coulommes-la-Montagne
Méry-Prémecy
Pargny-lès-Reims
Jouy-lès-Reims
Poilly
Sarcy
Aubilly
Saint-Euphraise-et-Clairizet
Chapelle Saint Lié
Ville-Dommange
Cimetière italien
Bouilly
Bligny
Sacy
Courmas
Ecueil
Chambrecy
Tardenois de l'Ardre
Chaumuzy
Marfaux
Chamery
Montchenot
Villers-Allerand
Coteaux de la Montagne de Reims
Moulin
Champlat-et-Boujacourt
Pourcy
Nogent
Sermiers
Rilly-la-Montagne
Mailly-Champagne
Verzenay
Phare
Maison du Parc
Ludes
Chigny-les-Roses
Courtagnon
Verzy
Ste-Gemme
Jonquery
La Neuville-aux-Larris
Nanteuil-la-Forêt
Massif forestier
Observatoire du Mont Sinaï
Champvoisy
Cuchery
GRP® de l'Ardre
Villers-Marmery
Passe-Grigny
Cuisles
Orcourt
Belval-sous-Châtillon
Ville-en-Selve
Les Faux de Verzy
La Neuville-en-Chaillois
Baslieux-sous-Châtillon
Saint-Imoges
Germaine
Vandières
Verneuil
Châtillon-sur-Marne
Villers-sous-Châtillon
Fleury-la-Rivière
Cormoyeux
Romery
Louvois
Trépail
Vincelles
La Marne
Statue Urbain II
Binson-et-Orquigny
GRP® Montagne de Reims
Val-de-Livre
Tauxières-Mutry
Champillon
Abbaye
Reuil
Venteuil
Hautvillers
Fontaine-sur-Aÿ
Bouzy
Ambonnay
V52
Damery
Cumières
Dizy
Mutigny
Avenay-Val-D'Or
Pressoria
Aÿ-Champagne
Vallée de la Marne
Mont Gruguet
Mareuil-sur-Aÿ
Tours-sur-Marne
Bisseuil
Canal latéral à la Marne

Ligne des Bulles
Véloroute de la Vallée de la Marne
Parcours patrimoine « si mon village m'était conté »
Sentier des loges de vigne à Trépail
Sentier découverte de Mailly-Champagne
Parcours Le Parc au fil de l'eau
GR de Pays®
Nouvelles communes dans le périmètre d'étude pour le renouvellement du label

Epernay

Châlons-en-Champagne

LA CONCEPTION DE LA CHARTE

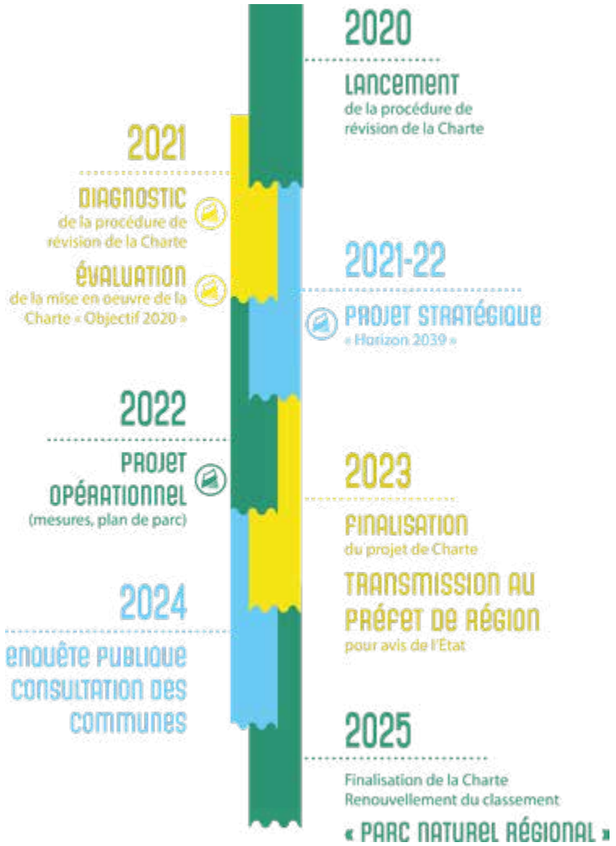

QUI A PILOTÉ L'ÉLABORATION DU PROJET DE CHARTE ?

C'est **le Comité Syndical** du Parc naturel régional qui a validé l'avancement des études, et le projet de Charte transmis au Préfet de Région.

Il regroupe des représentants de l'État, de la Région, du Département, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des « villes-portes », du Conseil Scientifique et des partenaires associés.

Sous différents formats, ces acteurs ont été mobilisés tout au long du projet, avec plus d'**une vingtaine de réunions de travail** organisées.

QUELLE CONCERTATION A ÉTÉ MISE EN PLACE ?

Au-delà des réunions de pilotage, de **nombreuses réunions de concertation** ont été organisées : des ateliers thématiques, séminaires participatifs, ou encore des « groupes projets » pour la rédaction des mesures.

Les habitants ont également été mobilisés pour la construction du projet de Charte, en particulier à travers des « Apéros du Parc », organisés par secteurs géographiques. Une enquête en ligne a également été réalisée.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONSTRUCTION DU PROJET DE CHARTE

+ DE 35
RÉUNIONS DE CONCERTATION

PRÈS DE 200
PERSONNES MOBILISÉES DANS LE CADRE DE 3 SÉMINAIRES PARTICIPATIFS

12
ATELIERS THÉMATIQUES POUR CONCERTER LES ACTEURS LOCAUX

UNE ENQUÊTE EN LIGNE QUI A RÉUNI LES AVIS DE PRÈS DE
500
CITOYENS

7 DÉFIS À RELEVER

Dans le cadre de la révision de la Charte, sept grands défis ont été identifiés pour le territoire à l'horizon 2040 :

1- La **résilience des activités agricoles, viticoles et sylvicoles**, notamment face aux effets du changement climatique ;

2- L'**évolution des modes d'aménagement des villages** pour répondre aux enjeux de transition écologique ;

3 - La **réappropriation de la qualité des patrimoines** par les habitants, afin de les préserver ;

4- Le renforcement de la qualité de vie et du **« mieux vivre » en Montagne de Reims** ;

5 - **L'accueil des visiteurs en Montagne de Reims** et la gestion des pressions associées ;

6- **Le positionnement du Parc** dans son environnement régional ;

7- La **coordination des acteurs et des politiques publiques** sur le territoire.

QUATRE AXES POUR Y RÉPONDRE

Le projet 2040 a été construit pour répondre à ces grands défis. Il est organisé en **quatre grands axes** d'intervention complémentaires :

L'AXE 1 : NOTRE IDENTITÉ, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES

Il cible la protection et la valorisation de l'identité paysagère, architecturale et culturelle du territoire.

L'AXE 2 : NOS BIENS ESSENTIELS

Il concerne la préservation des biens « essentiels », en particulier la biodiversité, la forêt et la ressource en eau.

L'AXE 3 : DES MODES DE VIE RÉINVENTÉS

Il vise à réinventer les modes de vie en misant sur de nouvelles manières d'aménager, d'offrir des services, de se déplacer.

L'AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR

Il vise à impliquer les habitants et les visiteurs dans le projet, à travers des actions nouvelles de communication, d'éducation et l'évolution de l'offre touristique.

AXE 1 : NOTRE IDENTITÉ, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES

Préserver et révéler les patrimoines qui font l'identité paysagère, architecturale et culturelle de la Montagne de Reims

La Montagne de Reims accueille de **nombreuses richesses géologiques, architecturales et culturelles, parfois méconnues.** L'objectif est d'améliorer la connaissance de ces patrimoines, leur préservation, et leur mise en valeur.

Le projet vise à mettre en lumière le **patrimoine du sous-sol et du sol,** en révélant l'origine des matériaux traditionnels et leur utilisation dans l'architecture locale.

Il s'agit également d'améliorer la connaissance des éléments caractéristiques de la Montagne de Reims : le **patrimoine forestier, l'architecture traditionnelle, et le bâti de la Reconstruction.**

Certains patrimoines et savoir-faire, particulièrement menacés, doivent être protégés : les briqueteries, le bâti en terre crue, les porches et chartils traditionnels, le bâti traditionnel des maisons de Champagne.

Pour mieux valoriser tous ces éléments, il s'agira d'améliorer la coopération entre les acteurs du patrimoine à l'horizon 2040, de **développer des actions de découverte,** d'améliorer **l'offre des musées,** le tout, au service des habitants et des visiteurs.

Les partenariats avec les « villes-portes » de Reims, d'Epernay et de Châlons-en-Champagne seront importants pour développer une offre accessible à tous.

© Cyrille Beudot

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- **Recenser les sites d'intérêt géologique**, les protéger et les mettre en valeur
- Réaliser des **inventaires du patrimoine**
- Protéger et restaurer les **loges de vigne**
- Mettre en place des **opérations exemplaires de restauration** du patrimoine architectural
- Développer des **projets d'interprétation** des patrimoines

Les sites géologiques remarquables et les loges de vigne sont localisés sur
LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 1.1.1 et 1.1.2
DE LA CHARTE

Protéger et mettre en valeur les patrimoines géologiques, l'architecture rurale et les paysages « du quotidien »

Chamery © Delphine SEMIN

La préservation des paysages constitue une orientation forte dès la création du Parc en 1976. Pour les 15 prochaines années, il s'agit de la renforcer, au-delà des paysages reconnus du plateau forestier, des côteaux, des vallées et des plaines. L'ambition est de **valoriser et de préserver la diversité des paysages du quotidien**, ainsi que des paysages nocturnes.

Dans cet esprit, la Charte vise à **mieux maîtriser les impacts des aménagements** sur les paysages : équipements de production d'énergie, infrastructures et réseaux, bâti agricole, projets urbains, etc.

Comme dans l'ensemble des Parcs naturels régionaux, la Charte fixe **des principes d'encadrement de la publicité** et de limitation des enseignes lumineuses. Un travail de suppression des enseignes et pré-enseignes illégales devra être poursuivi.

Enfin, l'appropriation des paysages par les habitants semble indispensable à l'heure du changement climatique, qui implique des bouleversements paysagers importants : changement des paysages viticoles, mutations de la forêt par exemple.

A l'horizon 2040, les actions de **sensibilisation et d'implication des habitants** dans des démarches paysagères seront renforcées.

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- **Protéger les haies et les arbres remarquables** dans les documents d'urbanisme
- Mener des actions pour **réduire la pollution lumineuse**
- **Encadrer l'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable**
- **Harmoniser la signalétique** à l'échelle de la Montagne de Reims
- Contribuer à la gestion de l'inscription « Côteaux, Maisons et Caves de Champagne » au **patrimoine mondial de l'UNESCO**

Les éléments de paysage à protéger et à requalifier sont localisés sur
LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 1.2.1 à 1.2.4
DE LA CHARTE

Axe 2 : nos biens essentiels

Reconquérir la biodiversité et renforcer sa protection

La Montagne de Reims accueille une **biodiversité remarquable,** qui contribue à la reconnaissance du territoire en « Parc naturel régional ». Les actions du Parc au cours des dernières décennies ont permis de mieux la connaitre, et de la protéger.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les travaux d'inventaires et d'aller plus loin en engageant des actions de **restauration de la biodiversité.**

Les mesures de protection des espaces d'intérêt écologique doivent également **être intensifiées**, en premier lieu pour les milieux humides.

La restauration des milieux dégradés concernera de nombreux éléments : mares, pelouses sèches, haies, vergers, trame de vieux bois, boisements des bords de rivières, milieux humides, prairies et lisières forestières. **Elle sera importante dans les espaces agricoles, viticoles et forestiers,** mais également dans les espaces **bâtis des villages,** qui accueillent de la biodiversité et peuvent en accueillir davantage.

Afin de limiter les pressions sur la biodiversité, **une évolution des pratiques** est attendue au niveau des projets d'aménagement, de la gestion agricole et forestière, des activités de loisirs. La réduction de la pollution lumineuse est également visée, en lien avec la réduction des consommations énergétiques.

© Marion Colombet

Quelques objectifs 2040

- Mettre en place des **programmes de gestion des milieux naturels les plus remarquables**
- **Accompagner les exploitants agricoles et forestiers** dans l'adaptation de leurs pratiques
- Étudier l'**impact des loisirs motorisés** (quad, motocross, vélo électrique...) sur la biodiversité et **accompagner les communes** dans leur gestion
- **Restaurer et créer des continuités écologiques** pour améliorer les déplacements de la faune **(exemples : plantation des haies, réduction des grillages, restauration des zones humides, etc.)**

Les zones naturelles sensibles, les lisières forestières et les corridors écologiques sont localisés sur LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 2.1.1 à 2.1.5
DE LA CHARTE

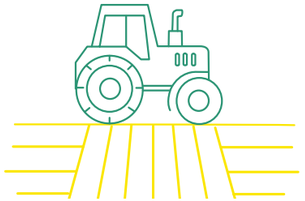

Adapter les pratiques agricoles, viticoles et forestières au bénéfice d'un territoire durable

© PNR MR

Les activités agricoles et viticoles représentent un **moteur économique** majeur pour la Montagne de Reims, et sculptent les paysages qui font l'identité du territoire.

Au niveau des pratiques agricoles, la Charte vise **l'excellence environnementale et paysagère** : viticulture durable, agroécologie, pratiques à biodiversité positive, soutien de l'élevage extensif.

Pour atteindre cet objectif, il s'agit de **multiplier les actions pour l'adaptation au changement,** en accompagnant l'évolution des cépages, des filières agricoles, en développant les solutions économes en eau.

La sensibilisation des professionnels, habitants et visiteurs sera indispensable pour réussir l'évolution des pratiques.

En complément de l'approche environnementale, l'ambition est de **développer les filières pour créer plus de richesses et d'emplois.** Des actions seront par exemple déployées pour soutenir la diversification, le développement des signes de qualité, l'économie circulaire, la vente directe, et la bioéconomie.

L'évolution des filières devra également **améliorer les capacités d'alimentation locale** à l'échelle du Triangle Marnais, en développant des produits locaux et des filières de proximité.

Quelques objectifs 2040

- Créer et maintenir des fermes via **l'installation de nouveaux exploitants**
- Accueillir de nouveaux producteurs et **magasins de produits locaux**
- **Développer la recherche** pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- **Augmenter la part de produits locaux** dans les cantines scolaires

Les espaces agricoles à protéger sont localisés sur LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 2.2.1 et 2.2.2
DE LA CHARTE

AXE 2 : NOS BIENS ESSENTIELS

Gérer et valoriser de manière durable le massif forestier

Le massif forestier représente un patrimoine majeur, identifié dès le premier classement du Parc en 1976. De nombreuses actions ont été mises en œuvre dans les précédentes décennies, et l'ambition pour 2040 est de passer un nouveau cap, en **visant l'excellence de la gestion forestière sur le territoire.**

Il s'agit en premier lieu d'intégrer **la protection de la biodiversité, du paysage et des patrimoines naturels dans la gestion forestière,** en développant des documents de gestion durable sur les forêts publiques et privées.

En plus de réaliser des expérimentations pour **limiter les impacts du changement climatique**, le Parc **accompagnera la conciliation des usages en forêt** : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public, chasse. L'ambition est de permettre la diversité des usages sans entraver les activités de production de bois.

Enfin, à l'échelle du Triangle Marnais, l'objectif est de **mieux valoriser la production de bois** dans une logique **d'innovation et de circuit court :** développement des filières bois d'œuvre, du bois-énergie et des matériaux **biosourcés**. Ce travail s'articulera avec la Charte forestière de territoire mise en place à cette échelle.

© Guillaume BONNEL

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Adapter et valoriser les pratiques de gestion forestière dans un contexte de changement climatique et **mener des expérimentations sur des sites pilotes**
- **Améliorer les connaissances sur la fréquentation de la forêt** pour mieux gérer les impacts sur les milieux et concilier les usages
- Développer les activités touristiques et de loisirs **à impact limité sur les milieux forestiers**
- Développer **l'usage du bois local** dans les projets de construction

Les espaces prioritaires pour la mise en place de documents de gestion sont localisés sur LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 2.3.1 et 2.3.3
DE LA CHARTE

Gérer la ressource en eau et préserver les milieux humides et aquatiques

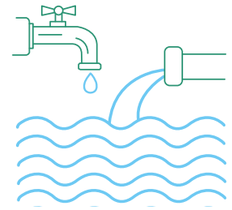

Vallée de la Marne © PNR MR

Déjà présente dans l'ancienne Charte, **l'ambition de préservation de la ressource en eau** prend aujourd'hui une plus grande ampleur. Accentuées par le changement climatique, les problématiques de qualité de l'eau sont de plus en plus importantes, tout comme les risques de pénurie (déficit quantitatif).

A l'horizon 2040, l'objectif est de **restaurer la qualité des eaux souterraines et superficielles**.

Il est indispensable de r**éduire les sources de pollution** (urbaines, agricoles) et l'imperméabilisation des sols. Des expérimentations de restauration des milieux aquatiques seront réalisées, en déployant des solutions fondées sur la nature.

En parallèle, il sera indispensable de **limiter les consommations d'eau, pour s'adapter aux capacités disponibles.** Cela suppose de travailler sur les modifications des pratiques, et sur la réduction des gaspillages.

Les consommateurs étant nombreux (habitants, activités économiques, collectivités...), une **réflexion collective sera mise en place** pour connaitre les besoins de chacun, réduire les prélèvements et définir les règles de partage de la ressource.

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Mener des **opérations de restauration des cours d'eau** et de leurs abords
- **Former les acteurs du territoire** (collectivités, acteurs économiques et de l'aménagement) à la préservation des zones humides
- Réaliser des inventaires pour **améliorer la connaissance** des zones humides
- **Protéger les zones humides**, en particulier à travers les documents d'urbanisme

Les zones humides, les mares et les ripisylves (abords végétalisés des cours d'eau) à protéger sont localisées sur PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 2.4.1 et 2.4.2
DE LA CHARTE

Axe 3 : nos modes de vie réinventés

Mettre en oeuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs décennies, l'ambition pour 2040 est de **positionner la Montagne de Reims en tant que territoire « pionnier » de la sobriété foncière.**

Des actions fortes seront développées pour **reconquérir le bâti vacant, limiter les extensions des villages, renaturer les espaces bâtis.**

Ces actions seront mises en œuvre en préservant la **qualité paysagère et environnementale des villages.**

Il s'agira d'encadrer la **qualité des constructions**, d'aménager les **cœurs de villages,** de requalifier les **entrées de villes** ou de villages et d'améliorer l'**insertion paysagère** des espaces économiques.

A travers son rôle de conseil, de sensibilisation et d'expérimentation, le Syndicat Mixte **accompagnera l'ensemble des acteurs,** porteurs de projets et habitants, pour faire évoluer les modes d'aménagement des villes et villages.

L'urbanisme de demain doit également permettre la **transition énergétique** en favorisant la rénovation, et l'utilisation d'écomatériaux locaux dans les projets.

Le Parc a pour ambition de **devenir un territoire à énergie positive d'ici 2040**. Le développement de la production d'énergies renouvelables sera essentiel parallèlement à la diminution des consommations d'énergie.

L'accueil des équipements de production d'énergie sera pensé en concertation, et devra se faire dans le respect des patrimoines.

Hautvillers © PNR MR

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- **Déployer des projets de désimperméabilisation** des sols, avec une expérimentation à la Maison du Parc
- Redévelopper l**a trame verte dans les villages** (arbres, espaces verts)
- **Sensibiliser les acteurs, élus, habitants** aux enjeux de la transition énergétique et climatique
- **Préserver les espaces** naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation

Les espaces viticoles et forestiers à préserver de l'urbanisation sont localisés sur LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 3.1.1 et 3.1.3
DE LA CHARTE

Organiser l'offre de service et de mobilité en Montagne de Reims

© Guillaume Bonnel

L'accès aux services et les conditions de mobilité représentent des enjeux forts sur le territoire, en particulier dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie pour se déplacer.

A l'horizon 2040, la Charte prévoit de développer **les activités et espaces propices à la vie sociale dans les villages** : espaces publics de qualité, équipements, commerces, tiers-lieux, locaux partagés ou de télétravail, etc. Cela supposera un travail important avec les communes et les porteurs de projets.

La qualité de l'offre de logements sera également améliorée, en créant **une offre diversifiée dans les villages.**

La Charte fixe également l'objectif de **réinventer les mobilités**, que ce soit pour l'accès aux services, au travail, aux loisirs.

Le renforcement de la ligne des Bulles (la ligne TER entre Reims et Épernay), **à travers un projet d'ampleur**, représente une orientation forte : optimisation des cadencements, aménagement des haltes, développement de l'intermodalité.

Au-delà de cet axe structurant, il s'agit de **développer un panel de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle :** transport en commun, à la demande, vélo, **développement de solutions conviviales** (autopartage, covoiturage, entraide à la mobilité).

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Créer de nouveaux tiers-lieux sur le territoire, pour **renforcer l'attractivité des villages**
- Aider les propriétaires à **réhabiliter le bâti ancien** dans les centres villages
- Créer de nouvelles **liaisons piétonnes et cyclables entre les villages**
- Expérimenter de nouvelles formes d'habitat pour **diversifier l'offre d'accueil**

Les aires de covoiturage, et les tiers lieux existants et en projet, sont localisés sur LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 3.2.1 et 3.3.1
DE LA CHARTE

AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR

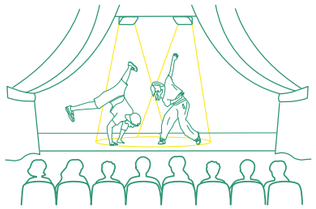

Renforcer les pratiques et coopérations culturelles

L'ambition affirmée dans la Charte est **de renforcer l'offre culturelle** contribuant fortement à l'amélioration du cadre de vie. **Cette offre devra être adaptée aux besoins de tous les habitants,** en veillant à réduire les inégalités d'accès à la culture.

Le renforcement de l'offre culturelle passera par une **mise en lumière des offres existantes**, à travers de meilleurs outils d'information et de communication.

L'objectif pour 2040 est également de **créer une programmation nouvelle,** aussi variée que possible et fondée sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers de la Montagne de Reims.

La mobilisation des collectivités locales (communes et établissements publics de coopération intercommunale) et des « forces vives » du territoire **(associations, élus, et habitants)** est envisagée pour déployer des projets.

Les acteurs culturels seront également au premier plan dans le développement de l'offre, en intégrant les acteurs des villes de Reims, d'Épernay et de Châlons-en-Champagne.

Afin de soutenir le développement de l'offre culturelle, le Syndicat Mixte du Parc jouera un rôle de **« chef d'orchestre » du projet culturel territorial.**

© Benjamin Segura

Les bibliothèques et les sites supports de l'offre culturelle sont localisés sur
LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 4.1.1 et 4.1.2
DE LA CHARTE

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Recenser et promouvoir l'offre culturelle **existante**
- **S'appuyer sur les projets culturels** pour que les habitants prennent conscience de leur environnement et des patrimoines
- Mettre en place une **programmation culturelle** fondée sur les patrimoines
- Développer des projets artistiques et culturels **autour des enjeux patrimoniaux et territoriaux**, en collaboration avec les « villes-portes »
- Accompagner **la montée en compétence** des collectivités dans le domaine de la culture

Éduquer à l'environnement et au développement durable

© PNR MR

L'éducation et l'accueil du public sont les premiers vecteurs pour **sensibiliser les habitants, les visiteurs aux enjeux et transitions à venir.** En s'appuyant sur les démarches déjà construites sur le sujet, l'ambition de la Charte est de développer une **offre éducative plus large, permettant d'impliquer les différents publics.**

Il s'agit de créer une offre pour **les publics moins sensibilisés aujourd'hui** (familles, lycéens, professionnels, apprentis, etc.), de développer l'offre « nature », « patrimoines », et l'offre d'écomusée(s).

L'objectif est aussi de construire **des projets pédagogiques autour de nouvelles thématiques,** appuyés sur des initiatives citoyennes (projets participatifs).

La mise en réseau des acteurs représente une condition de réussite, en multipliant les échanges d'expériences. **L'objectif est que l'ensemble des acteurs éducatifs, touristiques et culturels** partagent des ambitions et des actions communes en matière d'éducation au territoire.

Les partenariats déjà engagés avec l'Éducation Nationale seront développés, pour **intensifier l'offre à destination des scolaires.**

Enfin, le développement de l'offre passera par **une amélioration des sites d'accueil** (équipements et espaces extérieurs). Il s'agit de les aménager et de renforcer leur accessibilité (y compris pour les Personnes à Mobilité Réduite). L'amélioration des conditions d'accueil à la Maison du Parc entre dans le cadre de cette orientation.

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Recenser et **mettre en réseau** l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire
- Mettre en place des programmes éducatifs sur des **nouvelles thématiques**
- Créer de **nouveaux sites et équipements** accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- Développer des actions d'éducation en **partenariat avec les « villes-portes »**

Les sites support à améliorer pour l'éducation à l'environnement sont localisés sur
LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 4.2.1 et 4.2.2
DE LA CHARTE

AXE 4 : PARTAGER ET S'INVESTIR

Développer le tourisme durable et de pleine nature, respectueux des patrimoines

La Montagne de Reims est un espace attractif, que ce soit pour la fréquentation touristique ou les loisirs. L'ambition pour 2040 est de renforcer cette fréquentation, en positionnant le territoire comme **«une référence»** pour le développement du tourisme durable et de pleine nature.

Avant tout, cela passera par des actions de **préservation des grands atouts de la Montagne de Reims** : espaces forestiers, paysages viticoles, bâti, typicité des villages. En parallèle, la Charte prévoit de créer **une offre nouvelle appuyée sur les patrimoines,** les produits et métiers locaux. Le développement de l'offre expérientielle, de micro-aventures, insolite, représente aussi une priorité.

Dans l'optique d'un tourisme et de loisirs « durables », l'ambition est également de **réduire les impacts des activités sur les patrimoines.** Cela passera par des actions de communication, des aménagements ou consignes adaptés, par exemple sur la circulation des véhicules à moteur. Pour faire évoluer les mobilités et limiter l'impact des flux sur le territoire, des actions fortes sont aussi envisagées sur le **renforcement de la ligne des Bulles et le développement des itinéraires piétons et cyclables.**

Toutes ces orientations seront mises en œuvre en mobilisant les acteurs touristiques et prestataires du territoire. **Le Syndicat Mixte renforcera l'accompagnement des prestataires existants, et des porteurs de projets,** pour que les actions déployées soient en accord avec le tourisme durable et les valeurs des Parcs.

Maison du Parc © Cyrille Beudot

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Développer la **marque « Valeurs Parc »** pour valoriser les prestataires du territoire
- Développer une offre de **découverte sans voiture** au départ des gares
- **Recenser les activités et pratiques** de pleine nature, et leurs impacts
- Mettre en place un **schéma des activités de pleine nature** à l'échelle du Parc naturel régional

Les sites touristiques et d'accueil à créer ou réaménager sont localisés sur LE PLAN DE PARC

Pour aller plus loin...
Mesures 4.3.1 et 4.3.2
DE LA CHARTE

Améliorer la communication et la coopération à l'échelle du Parc naturel régional

© Marie Lenfant

La bonne communication et la coopération entre acteurs sont indispensables pour mettre en œuvre le projet de territoire à l'horizon 2040.

La Charte prévoit de renforcer la communication pour faire comprendre ce qu'est le Parc naturel régional, **faire connaitre les atouts de la Montagne de Reims** et l'offre culturelle, touristique, éducative qui existe sur le territoire.

Afin de renforcer la mobilisation et la participation des citoyens, les **supports de communication** évolueront, en les adaptant aux nouvelles tendances.

Le développement de la communication sur les **réseaux sociaux,** et de la **communication vidéo** sont par exemple envisagés.

Sur l'ensemble des volets de la Charte, des actions seront également mises en place pour **coordonner les outils et actions des collectivités** sur le territoire.

Il s'agira notamment d'**améliorer l'articulation** de l'action du Parc avec celle des intercommunalités.

Le Syndicat Mixte développera les échanges d'expérience, les projets communs avec d'autres territoires français et européens, pour faire de la Montagne de Reims le **« laboratoire du développement durable »** du département.

QUELQUES OBJECTIFS 2040

- Créer un **réseau de diffusion des informations** à l'échelle du Parc (évènements, actions...)
- Augmenter **la présence du Parc** dans des évènements régionaux (salons, marchés...)
- Organiser **des rencontres régulières avec les intercommunalités** pour mieux se coordonner
- Développer des **programmes de coopération européenne et internationale** avec la Région Grand Est

Pour aller plus loin...
Mesures 4.4.1 et 4.5.2
DE LA CHARTE

Questions fréquentes

Comment la Charte est-elle mise en œuvre ?

La mise en œuvre de la Charte est en premier lieu le **rôle des signataires** (État et collectivités locales), mais aussi des acteurs locaux, et des habitants.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional et son équipe, sont les garants de la bonne mise en œuvre de la Charte, et veillent à ce que les différents acteurs respectent leurs engagements, définis en fonction des compétences et des possibilités de chacun.

Chaque année, **des programmes d'actions sont mis en place en concertation avec les signataires.** Ces programmes, et l'action du Parc naturel régional d'une manière plus générale, sont financés par différentes sources : cotisations des signataires, appels à projets, mécénat... Les Parcs Naturels Régionaux ne prélèvent pas d'impôts.

Comment le Parc s'articule avec les collectivités locales ?

L'action du Syndicat Mixte s'articule étroitement avec celles des collectivités locales, en particulier les communes et les communautés de communes ou d'agglomération.

Les équipes des différentes collectivités se rencontrent régulièrement, afin de se coordonner, et de définir des actions communes.

La mise en œuvre de la Charte est-elle évaluée ?

Un suivi de la mise en œuvre de la Charte est réalisé par le Syndicat Mixte, qui établit **des bilans annuels,** et qui réalise **des évaluations plus globales** (à mi-parcours et en fin de parcours).

Vivre dans un territoire de Parc naturel régional, qu'est-ce que cela change ?

Les Parc naturels régionaux accueillent des patrimoines remarquables, qui contribuent à un cadre de vie très particulier.

Vivre dans un Parc, c'est **bénéficier des actions prévues dans la Charte, et des services apportés par l'équipe du Parc,** compétente dans de nombreux domaines (biodiversité, paysage, tourisme, culture...). Des moyens techniques et financiers spécifiques sont déployés pour soutenir l'action des communes et de leurs groupements.

C'est aussi une **responsabilité collective pour les habitants et usagers** du territoire, qui ont leur rôle à jouer.

La Charte introduit-elle des réglementations nouvelles ?

La Charte du Parc naturel régional n'introduit pas de réglementations nouvelles, c'est davantage une feuille de route que les signataires s'engagent à respecter.

Certaines dispositions de la Charte doivent toutefois être traduites dans les documents d'urbanisme et les règlements de publicité, et peuvent donc avoir un effet d'ordre réglementaire, sans pour autant être opposables aux tiers.

C'est surtout par l'action de chacun et l'accompagnement des acteurs locaux que la Charte pourra être mise en œuvre. La mise en œuvre de la Charte, c'est d'abord **une question de volonté et de vision partagée !**

Comment s'investir dans le projet de Charte et sa mise en oeuvre ?

Chacun est acteur du territoire, et peut ainsi s'exprimer et donner son avis sur le projet de Charte et sa mise en oeuvre.

Comment ? Par mail en vous adressant à m.scieur@parc-montagnedereims.fr ou bien en participant à l'enquête publique qui aura lieu en 2024.

Rédaction : Urbicand | Conception graphique : Co-Sphère © Freepik

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
contact@parc-montagnedereims.fr
tél : 03 26 59 44 44
www.parc-montagnedereims.fr